

AU SECOURS !!!!

Par Profil supprimé Postée le 11/11/2012 11:59

Bonjour,

Je vous contacte pour ma fille de 23 ans. Addictive au cannabis depuis plusieurs années, elle a également des problèmes de comportements importants qui l'empêche de mener une vie normale (paranoïa, dépression, angoisses ++, violence etc.).

Suite à une "rupture" avec son copain, elle est revenue à la maison et là où nous pensions qu'elle allait mieux le constat est alarmant.

Nous cherchons à la faire hospitaliser (contre son grès, elle est contre toute forme de soins).

Aujourd'hui, elle parle de se suicider ou de tuer son copain, ou les 2.

Nous ne savons pas où nous adresser ni quoi faire...

Merci de votre réponse

Mise en ligne le 12/11/2012

Bonjour,

Au-delà de son addiction au cannabis, vous semblez repérer que votre fille est en grande difficulté psychique. Il n'est pas impossible qu'elle tente justement de contenir cette souffrance via les effets du cannabis. Néanmoins pour certains consommateurs très fragiles, le recours à ce produit peut faire perdurer, voire augmenter certains troubles.

Votre fille n'est pas demandeuse de soins et il ne vous sera pas possible de l'obliger à une prise en charge spécifique dans le traitement des addictions qui nécessite l'adhésion de la personne concernée.

La seule possibilité pour faire hospitaliser un proche contre sa volonté passe par ce que l'on appelle une HDT (Hospitalisation à la Demande d'un Tiers). Ce type d'hospitalisation ne peut être envisagé que si les deux conditions suivantes sont réunies: le patient doit présenter des "troubles mentaux rendant impossible son consentement", son état doit imposer des soins "immédiats assortis d'une surveillance constante en milieu hospitalier" (article L 333 du Code de la Santé Publique).

Cette demande devra obligatoirement être soutenue par des certificats médicaux attestant que l'état mental de votre fille nécessite ce type d'hospitalisation. Vous pouvez vous rapprocher de votre médecin traitant pour voir avec lui l'ensemble des modalités de cette procédure mais également discuter de la pertinence d'une telle démarche.

Cordialement.
